

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil Municipal de la Ville de Nogent-sur-Oise dûment convoqué le 8 décembre 2020, s'est réuni le 14 décembre 2020 à 18h30 de façon tout à fait exceptionnelle, pour des considérations sanitaires, au Château des Rochers situé au 1 rue Faidherbe à Nogent-sur-Oise, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE (absente jusqu'à la DEL2020_136) Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT (absent à la DEL2020_145), Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Nicolas PROMSY (absent à la DEL2020_146) Léa Fatma KAYA, Mokhtar ALLOUACHE (absent à la DEL2020_146 ; de la DEL2020_156 à la DEL2020_157), Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Maria LAGACHE-FORTES, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Yves DUCHATEAU (absent à la DEL2020_155), Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Imen BOUHARB, Alain DAULT, Loïc PEN (Absent à l'approbation du compte-rendu de la précédente réunion) Lauriane LERICHE, Nellie ROCHEX, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES.

Pouvoirs :

Valérie LEFEVRE à Jean-François DARDENNE
Sonia VIARD à Imen BOUHARB
Marie-Claude DECATOIRE à André MAHIEU
Pascal LAMBERT à Nellie ROCHEX
Patrice ABRAN à Lauriane LERICHE

Participations :

M. LAMY : Directeur de Cabinet
M. LEDAD : Collaborateur de Cabinet
Mme LOZANO : Assistante du Maire, des élus et du Cabinet
M. FOUIN : Directeur Général Adjoint Patrimoine et Administration
Mme MATHIS : Directrice Ressources, Prospective, Finances et Grands Projets
M. DECOURTRAY : Directeur Général Adjoint Stratégie, projets urbains et Techniques
M. SAINT-LEGER : Directeur Général Adjoint Culture, Sport, vie associative, citoyenneté et relations internationales
Mme BOUALAME : Chargée de Mission du Service Juridique

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame Marie-josé FURTADO

- Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

- Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal à son profit par délibération en date du 3 juillet 2020, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

DEL2020 133 - Composition du Conseil de Coopération Citoyenne

Rapporteur : Madame Patricia RICHARD

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la nomination au sein du Conseil de Coopération Citoyenne, des 24 personnes suivantes, cooptées par le Conseil Municipal :

Clément PELISSET,
Jacques HERMEL,
Nicolas DARDENNE,
Michel COMBARET,
Marie MARTIN,
Julie BURRATO
Alexis SANCHEZ,
Delphine OUTERLEYS,
Latifa ARJDAL,
Amadou Oury BAH,
Rémi THOMAS,
Abdelhamid KCHOUK,
Claude WOLFS,
Fouad BENMOUSSA,
Nasser NINI,
Cinthia VINCENT,
Louis IDOHOUE,
Habib KCHOK,
Françoise LEROY,
Yves BRUNET,
Patricia LE VOURCH,
Hervé LARRIEU,
Fabrice BOURSAULT,
Anne-Marie CAZE.

Parmi les candidatures reçues en mairie, s'ajoutent les 11 personnes suivantes, tirées au sort lors de ce Conseil Municipal :

Annabelle BOHLER
Najoua SOUSSI
Souleyman BARRY
Isabelle LESCENT
Brice COLLARD
Bernard LOCHET
Laïla RAHMOUNY
Marie SIDIBE
Lionel POUILLAIN
Jean-Baptiste M'PELE
Donald BALARGNE

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 134 - Avis du Conseil Municipal - Fusion entre l'ADTO et la SAO

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la fusion consistant dans l'absorption de ADTO par SAO, selon les termes du traité de fusion joint à la présente délibération qui comporte les caractéristiques suivantes :
 - Apport par ADTO à SAO de la totalité de son actif net, à la date d'effet rétroactif du 1er janvier 2020, soit 1.303.476,78 €,
 - Rémunération de cet apport moyennant l'échange de chaque action de ADTO contre 359 actions à émettre par SAO,
 - Augmentation corrélative du capital de SAO de 574.000 actions, soit 1.234.960,00 €, assortie d'une prime de fusion de 68.516,78 €,Etant précisé que, préalablement à cette fusion, SAO a modifié sa forme pour passer de SPLA (société publique locale d'aménagement) à SPL (société publique locale), condition de la réalisation de ladite fusion, que l'assemblée délibérante approuve
- d'approuver l'opération de modification de capital de la société « ADTO-SAO », issue de l'absorption de ADTO par SAO, opérée par augmentation du nominal des actions de 2,15 € à 150,00 € et par incorporation de réserves pour 67.775,00 € de sorte qu'il s'établisse à 3.306.750,00 € pour être composé de 22.045 actions de 150,00 € de nominal.
- d'approuver les statuts de la société publique locale résultant de ces opérations dont la dénomination sociale sera « ADTO-SAO », tels qu'annexés à la présente délibération.
- de charger ses représentants au sein de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de voter favorablement pour la réalisation de ces opérations.
- de confirmer, autant que de besoin, que ses représentants au sein des organes de la SPL « ADTO-SAO », résultant de la fusion, seront :
 - M. Jean-François Dardenne, ayant pour suppléant M. Mehmet ATAC pour les assemblées générales,
 - M. Jean-François Dardenne, ayant pour suppléant M. Mehmet ATAC pour les assemblées spéciales,
 - M. Jean-François Dardenne en qualité de représentant de notre collectivité, si celle-ci était appelée à siéger au conseil d'administration.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RELATIONS SOCIALES

DEL2020 135 - Plafond de prise en charge des frais pédagogiques se rattachant à une formation suivie au titre du compte personnel de formation

Rapporteur : Monsieur Mehmet ATAC

Le Conseil Municipal décide :

- De fixer ce plafond à 730 € par formation et dans la limite des crédits budgétaires ouverts à cet effet.
- D'inscrire la dépense correspondante au budget de la commune.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION

DEL2020 136 - Tarifs 2021

Rapporteur : Madame Badia ZRARI

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver, pour une application à compter du 1^{er} janvier 2021, les modifications tarifaires telles que présentées en annexes concernant :

- Les tarifs appliqués par la Police Municipale concernant la capture des chiens de catégorie.

- La modification des tarifs d'expertise dans le cadre de la fourrière automobile.

- Les tarifs appliqués par le Studio Son situé à l'Espace Culturel du Château des Rochers.

- Les tarifs concernant les concessions funéraires d'une durée de 30 ans.

- Les tarifs des salles Marcel Zanetti (salle des Fonds), Bodrelot, Charpentier et de celle située 41 avenue du 8 mai 1945.

- Les tarifs appliqués par le service des Sports concernant les stages sportifs.

- De préciser que, hormis les tarifs précités, les autres tarifs en vigueur ne font l'objet d'aucune modification depuis leur dernière approbation par le Conseil Municipal.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 137 - Modification des Règlements intérieurs Location des salles

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les règlements intérieurs ci-annexés des différentes salles communales mises à disposition : salles Bodrelot et Charpentier, 8 mai 1945, Moustier, Charles Aznavour, Vanelle et Delière, Zanetti avec l'ajout d'un dernier article concernant la sécurité incendie exposé de la manière suivante :

L'association s'engage à :

« *Maîtriser, respecter et faire respecter les consignes de sécurité et de prévention en matière de risques incendie,*

Maîtriser et appliquer les consignes en matière de prévention et de risque incendie, Savoir appliquer les premiers moyens de secours (extincteurs, évacuation des locaux).

En cas d'incendie, appeler le 18. »

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 138 - Transaction Association Monsieur Vincent

Rapporteur : Monsieur Nicolas PROMSY

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention de transaction ci-annexée dans le cadre du sinistre survenu le 11 mai 2020 suite à des vents violents, alors que l'association Monsieur Vincent avait la garde d'un barnum appartenant à la Commune.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à faire exécuter ladite convention de transaction permettant le recouvrement amiable, auprès de l'association Monsieur Vincent, du montant des réparations nécessaires, arrêté à la somme de 246,77 € TTC conformément au devis produit, compte tenu de la non intervention de son assureur.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 139 - Avis sur les dérogations à la règle du repos dominical des commerces de détail accordées par le Maire pour l'année 2021

Rapporteur : Madame Annie DUPRESSOIR

Le Conseil Municipal décide :

- D'émettre un avis favorable aux dérogations à la règle du repos dominical accordées par le Maire pour l'année 2021 aux 12 dates suivantes :

3 et 10 janvier 2021
27 juin 2021
29 août 2021
31 octobre 2021
14, 21 et 28 novembre 2021
5, 12, 19 et 26 décembre 2021

Il est précisé que ces dérogations s'appliqueront aux branches d'activité suivantes : hypermarchés, supermarchés, commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé, commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé, commerce de détail de parfumerie et produits de beauté en magasin spécialisé, commerce de détail de la chaussure, commerce de détail de la maroquinerie et d'articles de voyage, commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé, commerce de détail d'optique, commerce de détail confiserie, commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé, commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé, autre commerce de détail spécialisé divers, commerce de détails de produits surgelés.

- D'émettre un avis favorable aux dérogations à la règle du repos dominical accordées par le Maire pour l'année 2021 pour les concessionnaires automobiles (Commerces de voitures et de véhicules automobiles légers - code APE : 4511Z) aux dates suivantes :

17 janvier 2021
14 mars 2021
13 juin 2021
19 septembre 2021
17 octobre 2021

- De préciser que le Maire, souhaitant user de cette faculté offerte par l'article L.3132-26 du Code du travail, se chargera de la prise d'un arrêté avant le 31 décembre 2020.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 140 - Acquisition - Société EDIA - Lotissement - Site CITROEN

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles AI 221 et 236 d'une superficie de 3 958 m², au prix de 328 514 € HT,
- d'approuver l'acquisition des parcelles AI 222 et 223, équipement commun du lotissement, à l'euro symbolique,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 141 - Site Pont Royal - Projet de restructuration - Déclaration d'intention

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'acquisition par l'EPFLO de l'immeuble cadastré section AW n° 11 et 124 d'une superficie d'environ 628 m²,
- D'approuver le lancement d'une étude de capacité architecturale devant permettre de définir le périmètre d'opération, d'apprécier le potentiel de constructibilité du foncier afin, par la suite, de construire un bilan d'opération et déduire la charge foncière admissible pour la réalisation d'un programme,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires au financement de cette étude, notamment auprès de l'EPFLO et de l'ACSO,
- D'approuver, dans l'attente de la réalisation de cette étude, la sollicitation de l'EPFLO sur le secteur du projet urbain délimité par les rues du Pont Royal, Alexandre Ribot et Carnot pour procéder aux acquisitions qui s'avèreraient nécessaires.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la précédente délibération et notamment toute convention ou avenant de portage foncier, dont les conditions principales seront :
 - o Périmètre d'intervention comprenant les parcelles cadastrées section AW11 et 124,
 - o Enveloppe d'acquisition de 190 000 € à laquelle s'ajoutent des frais d'agence et des frais de notaire pour un montant estimé de 15 000 €, soit une enveloppe globale d'engagement de 205 000 €.
 - o Engagement au rachat des biens acquis par l'EPFLO au prix de revient EPFLO assorti des frais d'ingénierie (3,5 % du prix de revient).

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 142 - EPFLO - Rétrocession à paiement différé - 19 rue du Dépôt

Rapporteur : Monsieur Alain DAULT

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'acquisition de l'ensemble immobilier, situé 19 rue du Dépôt sur les parcelles cadastrées AY 155 et 227 sur une superficie de 633 m² ;
- D'approuver que le prix d'achat sera de 235 987,10 €, réparti en trois annuités : 78 663,10 € en 2021, 78 662 € en 2022 et 78 662 € en 2023. Par ailleurs, la Ville paiera également 22 383,90 € de frais d'ingénierie et d'actualisation en 2021, conformément aux clauses générales de portage ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème adjoint au Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

TECHNIQUE ET PROJETS URBAINS

DEL2020 143 - Avenant n°2 à la convention tripartite pour la fourniture de chaleur avec le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) et son délégataire (ESIANE)

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-annexé n°2 à la convention tripartite conclue avec le Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) et son Délégué, ESIANE, pour la fourniture de chaleur pour le réseau de la Commune.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

ACTION SOCIALE

DEL2020 144 - Renouvellement de la convention relative à la mutualisation des moyens financiers entre l'OPAC de l'Oise, ses locataires et la ville de Nogent-sur-Oise pour renforcer la sécurité aux moyens de sociétés de gardiennage privé

Rapporteur : Monsieur Claude ROBERT

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mutualisation des moyens financiers entre l'OPAC de l'Oise, ses locataires et la Ville de Nogent-sur-Oise pour renforcer la sécurité aux moyens des sociétés de gardiennage privé pour l'année 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux inscriptions budgétaires pour l'exercice en cours et à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CULTURE

DEL2020 145 - Adaptation des frais d'inscription au CCPM 2020/2021 et du calendrier des paiements dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Rapporteur : Madame Valérie LEFEVRE

Le Conseil Municipal décide :

- De prendre en compte, dans le calcul des frais d'inscription au CCPM, du prorata des cours effectivement suivis en présentiel ou à distance sur la période du 9 novembre 2020 au 7 juin 2021 ;

- D'accorder une remise sur la tarification 2021/2022 aux familles qui auraient soldé les frais d'inscription pour l'année 2020/2021 à la date du 9 novembre 2020, au prorata des cours suivis ;
- De reporter la période pour solder le paiement des frais d'inscription entre le 7 et le 26 juin 2021.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

DEL2020 146 - Groupement de commande pour les marchés de télécommunications et diverses prestations informatiques - ACSO et communes de l'ACSO

Rapporteur : Madame Patricia RICHARD

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la création du groupement de commande pour les marchés de télécommunications et diverses prestations informatiques,
- D'autoriser Monsieur le Maire à adhérer et à signer la convention de groupement de commandes coordonnée par l'ACSO et à en appliquer les clauses,
- De désigner l'ACSO comme coordonnateur du groupement de commandes,
- D'acter la volonté de la commune de participer au marché de télécommunications et d'en autoriser le lancement.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FINANCES

DEL2020 147 - Dotations aux amortissements

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

- De considérer les nouvelles catégories suivantes d'amortissement et d'autoriser l'application de ce nouveau référentiel :

L'ouverture récente du Centre Municipal de Santé nécessite la création de deux catégories supplémentaires de biens qui seront amortis comme suit :

Matériel médical : amortissement 3 ans

Mobilier médical : amortissement 5 ans

La réalisation de la ferme pédagogique et son enrichissement en animaux voit quant à elle la nécessité de créer une catégorie spécifique au cheptel en fonction de sa durée de vie moyenne :

Cheptel : amortissement 10 ans

- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 148 - Indemnité de budget du Receveur municipal

Rapporteur : Madame Valérie LEFEVRE

Le Conseil Municipal décide :

- De verser une indemnité de budget au Comptable, Monsieur Christophe DOSIMONT, chaque année pour la durée du mandat du conseil municipal.
- D'inscrire chaque année au budget communal les crédits nécessaires au versement de cette indemnité à l'article 6225 Indemnités au Comptable et aux Régisseurs.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 149 - Étalement de charges - Assurance dommage ouvrage

Rapporteur : Monsieur Olivier CARRE

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser l'étalement sur 10 ans des frais d'assurance dommages ouvrage -souscrite pour le Gymnasion- émis en 2020 pour 33 295,25 €.
- De préciser que les crédits nécessaires à la passation de ces opérations sont prévus dans la décision modificative 2 de l'année 2020 et seront inscrits aux budgets primitifs des exercices suivants.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 150 - Dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 - Étalement de charges

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser, à compter de 2020, l'étalement sur 5 ans des charges liées au COVID-19 dont le montant total de 332 168,15 € TTC est établi conformément aux opérations listées dans l'état détaillé ci-joint.
- De préciser que les crédits nécessaires à la passation de ces opérations sont prévus dans la décision modificative 2 de l'année 2020 et seront inscrits aux budgets primitifs des exercices suivants.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 30

Abstention(s) : 5

Loïc PEN

Lauriane LERICHE

Pascal LAMBERT

Nellie ROCHEX

Patrice ABRAN

DEL2020 151 - Budget principal 2020 - Décision modificative n°2

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

D'adopter la décision modificative n°2 du budget principal annexée à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 30

Abstention(s) : 5

Loïc PEN

Lauriane LERICHE

Pascal LAMBERT

Nellie ROCHEX

Patrice ABRAN

DEL2020 152 - Engagement des dépenses d'investissement 2021

Rapporteur : Monsieur Olivier CARRE

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire, afin d'assurer le bon fonctionnement des services à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement 2021 avant même le vote du budget primitif correspondant à cet exercice dans la limite du quart des crédits inscrits sur les lignes ouvertes au budget primitif principal 2020, soit 1 395 000 €, et au titre du budget annexe Centre Municipal de Santé pour 17 000 €.

Cette autorisation est limitée aux montants et aux affectations de crédits conformément à l'annexe ci-jointe.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 153 - Acompte sur subvention Associations 2021

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'octroi d'acomptes sur les subventions 2021 à :

- ☞ Le Comité des Œuvres Sociales du Personnel communal : 3 840 €
- ☞ Les Temps d'Art : 77 600 €
- ☞ L'Union Sportive Nogent Football : 27 120 €
- ☞ L'EANV (Entente Aquatique Nogent Villers) : 7 536 €
- ☞ L'Etoile de Nogent sur Oise : 9 840 €
- ☞ Le Tennis municipal de Nogent sur Oise : 3 456 €
- ☞ Nogent sur Oise Athlétisme : 15 840 €
- ☞ Association Nogentaise de l'Audiovisuel (ANA) : 6 360 €

- D'approuver, au vu de leurs besoins de trésorerie importants en début d'année ainsi que de subventions votées par des partenaires dont les délais de versements sont longs, l'octroi d'une subvention à Le Cyclo Club de Nogent sur Oise pour 60 608 € ;

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions sur le modèle ci-joint pour les versements de l'acompte dès lors que son montant est supérieur à 23 000 €.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pas de participation : 1
Nicolas PROMSY

DEL2020 154 - Acompte sur participation SICGENC 2021

Rapporteur : Madame Ginette DECOURTRAY

Le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le versement d'un acompte sur la participation 2021 au SICGENC dans la limite maximale de 340 389 € avec un échéancier au vu du besoin sollicité par le SICGENC jusqu'en avril. Cet acompte sera repris lors du vote du budget primitif 2021.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. La dépense sera imputée au compte 65548 fonction 413.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pas de participation : 2
Jean-François DARDENNE
Valérie LEFEVRE

DEL2020 155 - Autorisations de programmes – Crédits de paiements

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

De créer une autorisation de programme 2020-01 CRÉATION GROUPE SCOLAIRE et les crédits de paiement y afférents comme suit :

	AP votée	CP2021	CP2022	CP2023
CREATION AP AP202001 CREATION GROUPE SCOLAIRE				
dépenses TTC	11 800 000,00	6 100 000,00 €	4 700 000,00 €	1 000 000,00 €
Programme MGP	11 294 846,40			
Mobilier, équipements	200 000,00			
Autres honoraires, concession, divers, aléas	305 153,60			
		lancement os prévu en mai 2021	livraison fin 1er semestre 2022	
		52%	40%	8%
Recettes d'investissement programmées				
Subventions partenaires extérieurs (60% du HT attendu)	5 880 000,00			
ETAT-Dsil performance énergétique et réhabilitation (env 20%)				
Région Pradet (environ 6%)				
FEDER performance énergétique (environ 8%)				
departement (environ 19%)				
CAF (environ 6%)				
FCTVA	1 920 000,00			
Net- Emprunt	4 000 000,00			

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les financements pour cette opération.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et toute pièce administrative ou comptable y afférents.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 156 - Mise en place convention de paiement PAYFIP avec la DGFIP

Rapporteur : Madame Imen BOUHARB

Le Conseil Municipal décide :

De valider la mise en place d'un service de paiement en ligne.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales (PAYFIP) -ci-annexée- avec la Direction des Finances Publiques (DGFIP).

De s'engager à réaliser les paramétrages nécessaires dans le logiciel métier de la collectivité, pour la mise en place de PAYFIP.

De s'engager à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et notamment à informer l'utilisateur sur son portail des droits d'accès et de rectification qui lui sont reconnus par ladite loi.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 157 - Marché d'alimentation hebdomadaire - Exonération de la redevance pour l'année 2020.

Rapporteur : Monsieur André MAHIEU

Le Conseil Municipal décide :

D'exonérer la société « Les Fils de Madame Géraud », concessionnaire du marché d'alimentation hebdomadaire de Nogent-sur-Oise, de la redevance du prochain rapport d'activité qui sera transmis à la ville, c'est-à-dire celui de 2019, ceci afin de soutenir les comptes de la délégation dans le cadre de la crise de la COVID-19 ayant entraîné, entre mars et juin 2020, puis en novembre 2020, des interdictions de tenue de commerces.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RELATIONS SOCIALES

DEL2020 158 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Madame Badia ZRARI

Le Conseil Municipal décide :

De créer un poste supplémentaire de médecin généraliste pour le centre municipal de santé. L'emploi de médecin généraliste est distinct de celui de médecin territorial au regard des missions confiées aux deux professions et ne correspond à aucun cadre d'emplois de la fonction publique territoriale. Cependant la collectivité a la possibilité de recruter des médecins généralistes contractuels sur le fondement de l'article 3-3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Les agents contractuels recrutés sur le fondement de cet article occupent des emplois permanents et sont engagés sur des contrats de 3 ans maximum, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, à l'issue le contrat est reconduit en CDI.

La rémunération du médecin sera établie par référence à la grille des praticiens hospitaliers fixée en dernier lieu par l'arrêté du 15 juin 2016 modifié relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé. Le niveau de rémunération sera déterminé en fonction de ses titres, diplôme et expérience dans la limite de l'échelon maximum de la grille.

De décider l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h48.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-François

